



**S.I.A.E.P.A. O<sub>2</sub> Bray**  
47 Bis Rue de Flandre  
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY  
Tél : 02.35.94.35.17  
E-mail : [secretariat@o2bray.fr](mailto:secretariat@o2bray.fr)

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

issu des informations saisies sur la plateforme gouvernementale  
SISPEA.

## Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007  
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	2
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	2
1.2.	Mode de gestion du service .....	2
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1) .....	3
1.4.	Abonnés .....	3
1.4.1.	Nombre d'abonnés .....	3
1.4.2.	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées .....	5
1.4.3.	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés 5	
1.4.4.	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service 5	
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.6.	Eaux traitées .....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023 .....	7
1.6.2.	Production .....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	10
1.6.5.	Autres volumes .....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	12
2.1.	Modalités de tarification .....	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	13
2.3.	Recettes .....	15
3.	Indicateurs de performance .....	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	23
4.	Financement des investissements .....	25
4.1.	Montants financiers .....	25
4.2.	État de la dette du service .....	25
4.3.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	25
4.4.	Amortissements .....	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	27

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

Nom de la collectivité : SIAEPA O2 BRAY

Nom de l'entité de gestion : eau potable principal

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitemen	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

- Beaussault
- Bouelles
- Bully
- Flamets-Frétils
- Graval
- Mesnières-en-Bray
- Nesle-Hodeng
- Neufchâtel-en-Bray
- Neuville-Ferrières
- Saint-Martin-l'Hortier
- Saint-Saire

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 01/12/2015  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie simple**.

### **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

- Nombre total d'habitants desservis par le service public d'eau potable :

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre d'habitants desservis*</b>	9 921	9 851	9 769	9 770	9 638

\*Selon les chiffres de l'INSEE au 01/01 de l'année N+1

### **1.4. Abonnés**

#### **1.4.1. Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre d'abonnés</b>	4 903	5 017	4 870	4 836	4 945
<b>Nombre d'habitants desservis</b>	9 921	9 851	9 769	9 770	10 227
<b>Densité linéaire d'abonnés (ab/km)</b>	20,01	19,67	19,10	18,96	20,18
<b>Ratio habitants/abonnés</b>	2,02	1,96	2,01	2,02	2,07

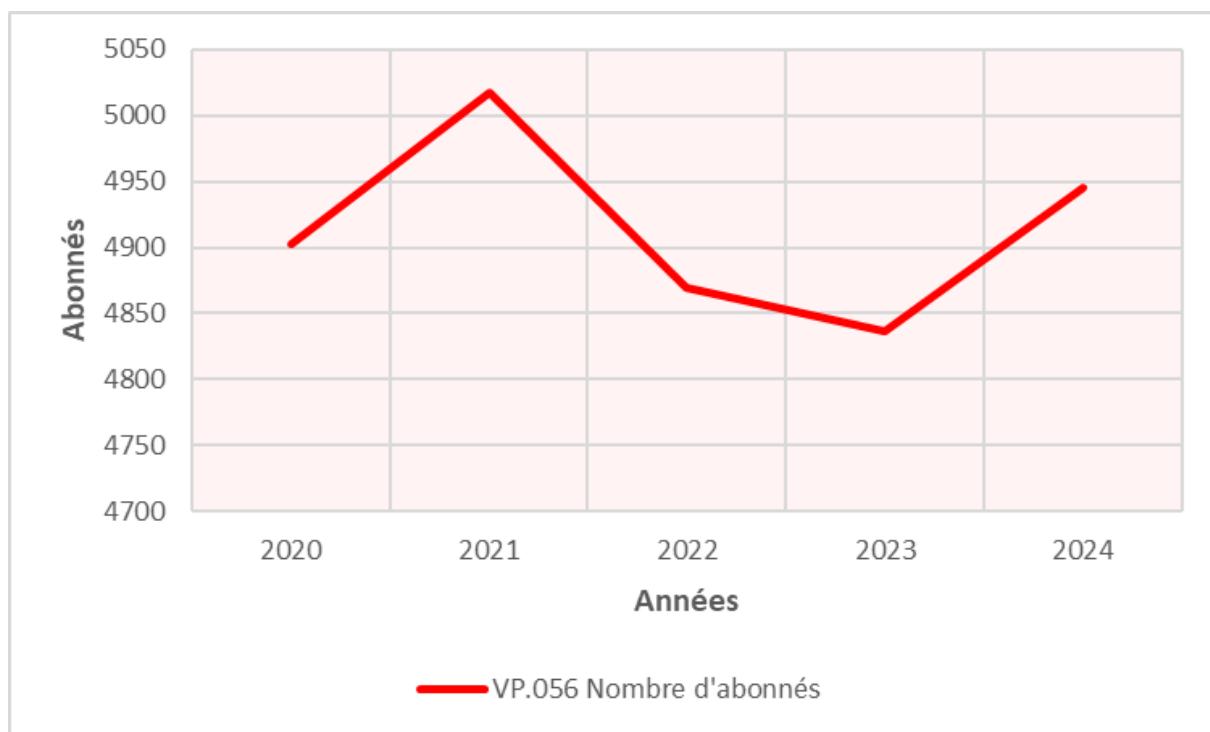
Taux de réclamations écrites :

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre de réclamations écrites reçues</b>	10	11	4	12	5
<b>Nombre d'abonnés</b>	4 903	5 017	4 870	4 836	4 945
<b>Taux de réclamations pour 1000 abonnés</b>	2,04	2,19	0,82	2,48	1,01

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024
Beaussault	230	2	232
Bouelles	128	0	128
Bully	295	0	295
Flamets-Frétils	106	2	108
Graval	82	0	82
Mesnières-en-Bray	399	5	404
Nesle-Hodeng	177	0	177
Neufchâtel-en-Bray	2 785	54	2 839
Neuville-Ferrières	265	1	266
Saint-Martin-l'Hortier	131	2	133
Saint-Saire	281	0	281
<b>Total</b>	<b>4 879</b>	<b>66</b>	<b>4 945</b>

Commune	Nombre d'abonnés domestiques en herbage au 31/12/2024
Beaussault	19
Bouelles	7
Bully	9
Flamets-Frétils	4
Graval	1
Mesnières-en-Bray	6
Nesle-Hodeng	19
Neufchâtel-en-Bray	2
Neuville-Ferrières	10
Saint-Martin-l'Hortier	2
Saint-Saire	11
<b>Total</b>	<b>90</b>



#### 1.4.2. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Nombre d'interruptions de service non programmées</i>	43	50	74	87	45
<i>Nombre d'abonnés</i>	4 903	5 017	4 870	4 836	4 945
<i>Fréquence des interruptions de service non programmées (nb/1000ab)</i>	8,77	9,97	15,20	17,99	9,10

#### 1.4.3. Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés</i>	100%	100%	100%	100%	100%

#### 1.4.4. Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service

	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Délai maximal d'ouverture des branchements en jours ouvrables</i>	2	2	2	2	2

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est la suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation moyenne par abonné en m <sup>3</sup>	107,93	113,98	86,36	109,64	104,55

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 795 514 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2023 (779 224 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2023).

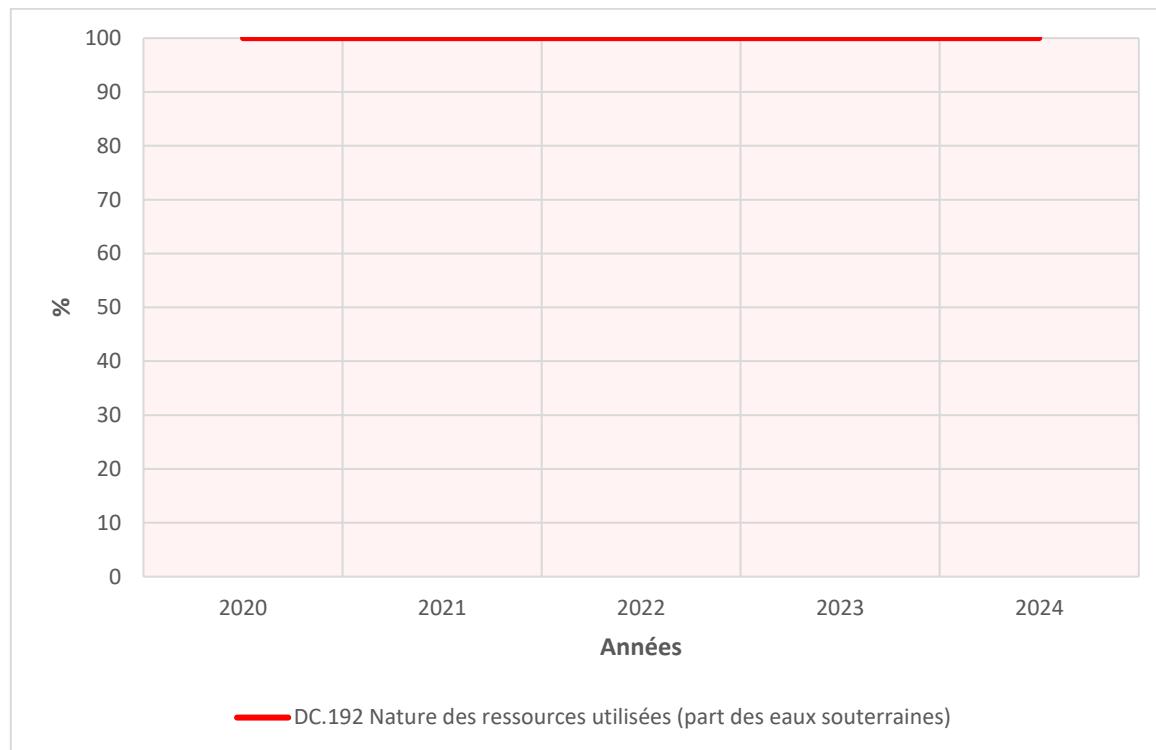
Ressource et implantation	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé en 2020 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé en 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé en 2022 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé en 2023 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé en 2024 en m <sup>3</sup>	Variation entre 2023 et 2024 en %
CAPTAGE MESNIERES-GRAND HATTEHOUILLE*	-	260	14 626	23 184	25 342	31 555	24,52 %
FORAGE NEUVILLE-FERRIERES*	-	453 284	447 683	407 585	373 360	394 021	5,53 %
CAPTAGE NESLE HODENG	164 250 m <sup>3</sup> 450 m <sup>3</sup> /j	69 648	55 793	50 419	53 314	42 051	-21,13 %
CAPTAGE BEAUSSAULT ANCIEN	-	0	0	0	0	0	0%
CAPTAGE BEAUSSAULT	274 000 m <sup>3</sup> 750 m <sup>3</sup> /j	162 422	178 070	161 349	185 741	190 662	2,65 %
CAPTAGE BULLY	146 000 m <sup>3</sup> 400 m <sup>3</sup> /j	150 843	178 999	187 061	141 467	137 225	-2,99 %
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>836 457</b>	<b>875 171</b>	<b>829 598</b>	<b>779 224</b>	<b>795 514</b>	<b>2,09 %</b>

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP.

\* Concernant le captage de Mesnières-en-Bray et le forage de Neuville-Ferrières la DUP est en cours.

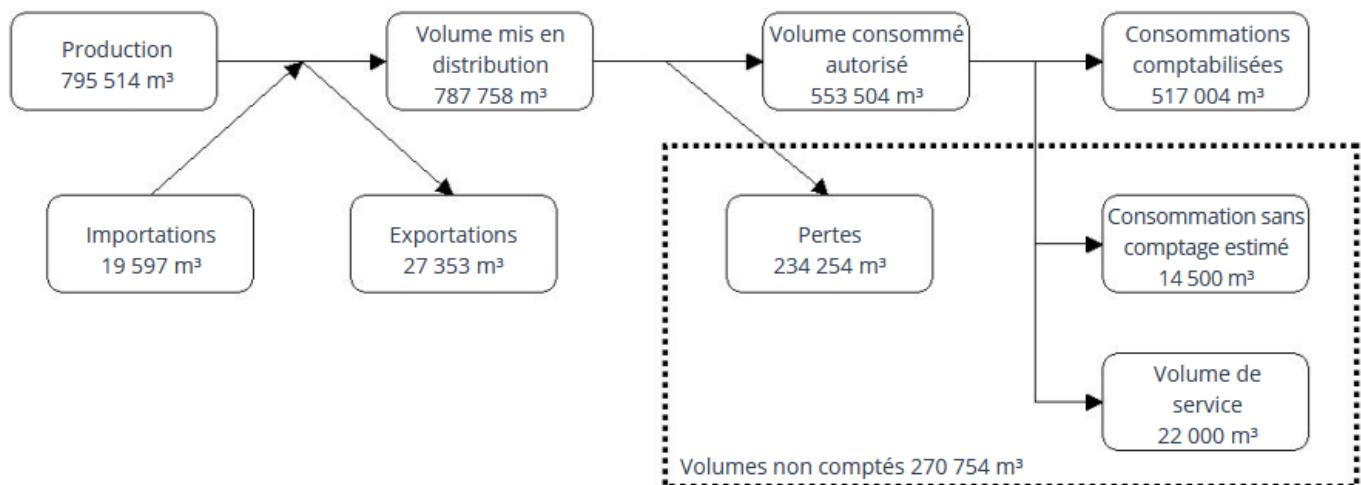
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

L'Agence de l'Eau se fonde sur les volumes prélevés renseignées dans le tableau ci-dessus afin de fixer le montant de la redevance « Prélèvement de la ressource ».



## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



## 1.6.2. Production

Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Usine de Traitement de l'Eau Potable (UTEP) de Bully	Charbon actif

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume prélevé en 2020 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé en 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé en 2022 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé en 2023 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé en 2024 en m <sup>3</sup>	Variation entre 2023 et 2024 en %
CAPTAGE MESNIERES-GRAND HATTEHOUILLE	260	14 626	23 184	25 342	31 555	24,52 %
FORAGE NEUVILLE-FERRIERES	453 284	447 683	407 585	373 360	394 021	5,53 %
CAPTAGE NESLE HODENG	69 648	55 793	50 419	53 314	42 051	-21,13 %
CAPTAGE BEAUSSAULT ANCIEN	0	0	0	0	0	0%
CAPTAGE BEAUSSAULT	162 422	178 070	161 349	185 741	190 662	2,65 %
CAPTAGE BULLY	150 843	178 999	187 061	141 467	137 225	-2,99 %
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>836 457</b>	<b>875 171</b>	<b>829 598</b>	<b>779 224</b>	<b>795 514</b>	<b>2,09 %</b>

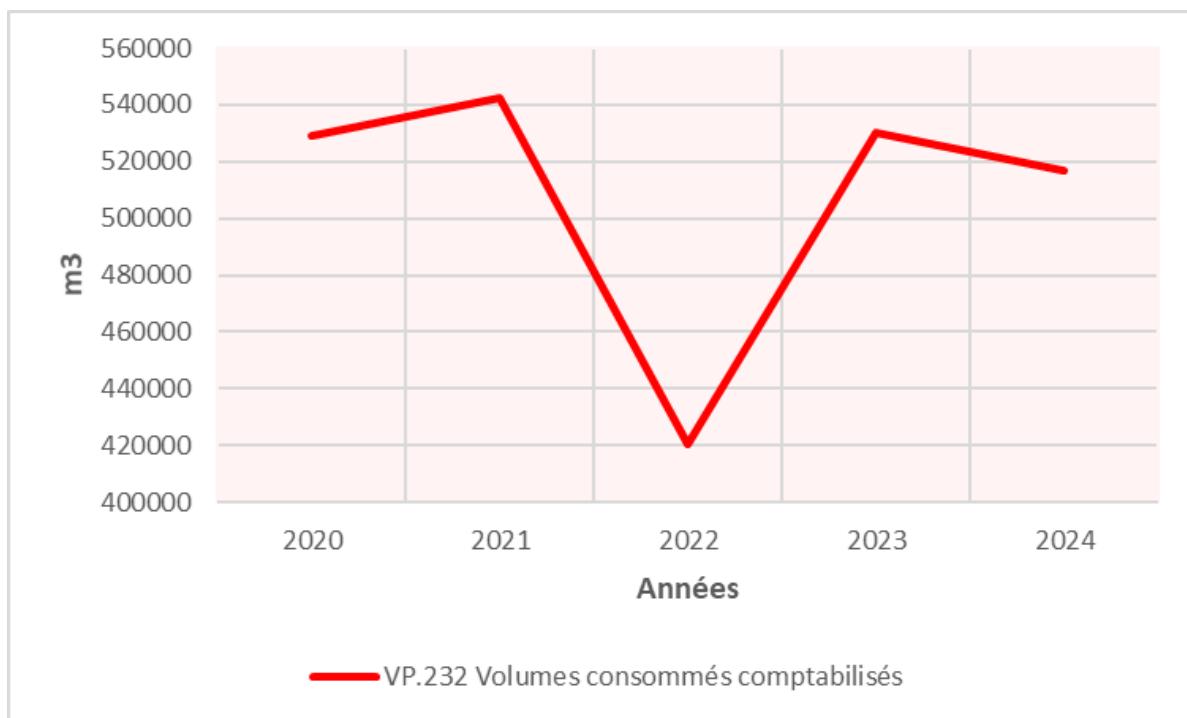


### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté en 2020 en m³	Volume acheté en 2021 en m³	Volume acheté en 2022 en m³	Volume acheté en 2023 en m³	Volume acheté en 2024 en m³	Variation des volumes achetés entre 2023 et 2024 en %	Indice de protection de la ressource 2024
VEOLIA Eau Secteur de CONTEVILLE (SIGE) + S.I.A.E.P.A. Vallée de l'Eaulne Secteur de Flamets-Frétils	36 540	37 202	52 142	24 093	19 597	-18,66 %	60%

#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus en 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus en 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus en 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus en 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus en 2024 en m <sup>3</sup>	Variation entre 2023 et 2024 en %
Abonnés domestiques	495 007	506 364	369 046	504 280	471 210	-6,56 %
Abonnés non domestiques	34 140	35 850	51 538	25 931	45 794	76,60 %
Total vendu aux abonnés (V <sub>7</sub> )	<b>529 147</b>	<b>542 214</b>	<b>420 584</b>	<b>530 211</b>	<b>517 004</b>	<b>-2,49 %</b>
Volumes exportés (V <sub>3</sub> ) (Service de la Saur, commune de Quièvrecourt + Vallée de l'Eaulne)	29 478	31 249	25 450	19 466	27 353	40,52 %
Total vendu à d'autres services (V <sub>3</sub> )	<b>29 478</b>	<b>31 249</b>	<b>25 450</b>	<b>19 466</b>	<b>27 353</b>	<b>40,52 %</b>



### 1.6.5. Autres volumes

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation entre 2023 et 2024 en %
<b>Volume consommation sans comptage en m<sup>3</sup>/an (V8)</b>	13 800	14 100	14 500	14 200	14 500	2,13%
<b>Volume de service en m<sup>3</sup>/an (V9)</b>	22 100	22 000	22 300	22 050	22 000	-1,12%

### 1.6.6. Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé correspond à la somme du volume vendu aux abonnés (V7), du volume de consommation sans comptage (V8) et du volume de service (V9).

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation entre 2023 et 2024 en %
<b>Volume consommé autorisé en m<sup>3</sup>/an (V6)</b>	565 047	578 314	457 384	566 461	553 504	-2,29%

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Linéaire de réseau hors branchements</b>	245 km	255 km*	255 km	255 km	245 km

\* Le linéaire de réseau a augmenté de 10 km entre 2020 et 2021 car le SIG a été mis à jour suite au recensement de canalisations.

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

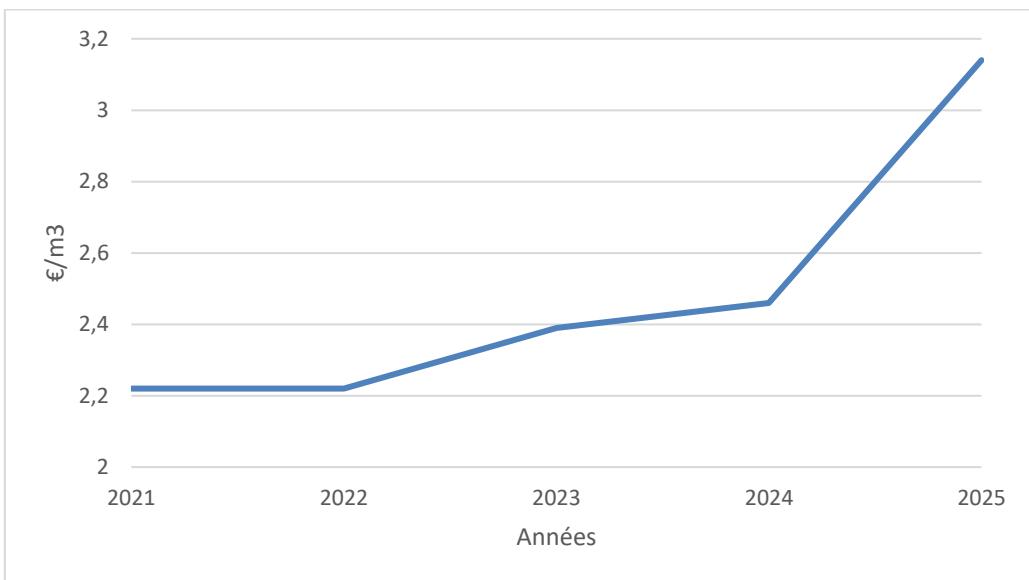
Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)					
Abonnement	50 €	50 €	55 €	56,45 €	99 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )					
Prix au m <sup>3</sup>	1,32 €/m <sup>3</sup>	1,32 €/m <sup>3</sup>	1,45 €/m <sup>3</sup>	1,49 €/m <sup>3</sup>	1,60 €/m <sup>3</sup>
Taxes et redevances					
Taxes					
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %	5,5 %
Redevances					
Prélèvement sur la ressource en eau	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>	SUPPRIMEE
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m <sup>3</sup>	0,22 €/m <sup>3</sup>	0,22 €/m <sup>3</sup>	0,22 €/m <sup>3</sup>	SUPPRIMEE
Protection de la ressource	-	-	-	-	0,0759 €/m <sup>3</sup>
Consommation eau potable	-	-	-	-	0,46 €/m <sup>3</sup>
Performance des réseaux d'eau potable	-	-	-	-	0,017 €/m <sup>3</sup>

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante : Délibération du 01/04/2024 (N°2024-03-20).

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE de 120 m<sup>3</sup>/an sont :

Facture type	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025	Variation entre 2023 et 2024 en %
<b>Part de la collectivité</b>						
Part fixe annuelle	50,00 €	50,00 €	55,00 €	56,45 €	99,00 €	75,38 %
Part proportionnelle	158,40 €	158,40 €	174,00 €	178,80 €	192,00 €	7,38 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	208,40 €	208,40 €	229,00 €	235,25 €	291,00 €	23,70 %
<b>Taxes et redevances</b>						
Redevance pour prélevement sur la ressource en eau	18,36 €	18,36 €	18,00 €	18,00 €	SUPPRIMEE	-
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	26,40 €	26,40 €	26,40 €	26,40 €	SUPPRIMEE	-
Protection de la ressource	-	-	-	-	0,0759 €/m <sup>3</sup>	-
Consommation eau potable	-	-	-	-	0,46 €/m <sup>3</sup>	-
Performance des réseaux d'eau potable	-	-	-	-	0,017 €/m <sup>3</sup>	-
TVA	13,54 €	13,54 €	13,54 €	13,54 €	19,65 €	45,13 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	58,17 €	58,30 €	57,94 €	57,94 €	86,00 €	48,43 %
Total	266,70 €	266,70 €	286,94 €	295,03 €	377,00 €	27,78%
Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,22 €	2,22 €	2,39 €	2,46 €	3,14 €	27,64 %



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle (avec une facture réelle et facture estimative)
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Volumes facturés en m³/an	529 147	542 214	420 584	530 211	517 004

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Les montants indiqués ci-dessous sont exprimés en euros Hors Taxes.

Type de recette	2020	2021	2022	2023	2024	Variation entre 2023 et 2024 en %
Abonnements et consommation eau (incluant la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau)	1 031 567,00 €	1 032 106,70 €	1 009 189,35 €	1 043 163,48 €	1 220 640,95 €	17,01%
Redevance pollution d'origine domestique	99 353,91 €	97 716,12 €	97 465,10 €	104 541,05 €	96 506,30 €	-7,69%
Total recettes de vente d'eau	1 130 920,91 €	1 129 822,82 €	1 106 654,45 €	1 147 704,53 €	1 317 147,25 €	14,76%
Recettes liées à la réalisation de branchements neufs*	8 318,21 €	29 787,82 €	22 715,26 €	66 889,70 €	43 404,19 €	-35,11%
<b>Total des recettes</b>	<b>1 139 239,12 €</b>	<b>1 159 610,64 €</b>	<b>1 129 369,71 €</b>	<b>1 214 594,23 €</b>	<b>1 360 551,44 €</b>	<b>12,02%</b>

\* Le nombre de travaux de branchements neufs ne sont pas connus à l'avance, ils sont fonction des demandes des usagers.

## **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154)**

	2020 (Factures émises en 2019)	2021 (Factures émises en 2020)	2022 (Factures émises en 2021)	2023 (Factures émises en 2022)	2024 (Factures émises en 2023)
Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	149 913,62 €	145 842,08 €	58 902,35 €	54 771,11 €	60 543,21 €
Montant TTC facturé (hors travaux au titre de l'année N-1, au 31/12/N)	1 142 795,04 €	1 130 920,91 €	1 009,35 €	1 106 654,45 €	1 034 295,81 €
Taux d'impayés sur les factures d'eau potable	13,12%	12,90%	12,90%	4,95%	5,85%

## **3. Indicateurs de performance**

### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2023	Nombre de prélèvements non-conformes en 2023	Nombre de prélèvements réalisés en 2024	Nombre de prélèvements non-conformes en 2024
Microbiologie	65	0	55	0
Paramètres physico-chimiques	94	15	92	20

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité 2020	Taux de conformité 2021	Taux de conformité 2022	Taux de conformité 2023	Taux de conformité 2024
Microbiologie (P101.1)	98,4%	100%	100%	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,6%	96,1%	100%	84%	78,3%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte et/ou prélèvement).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5

## PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX

(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)

VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	100%	15

## PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX

(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)

VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>110</b>

### **3.3. Indicateurs de performance du réseau**

#### **3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)**

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

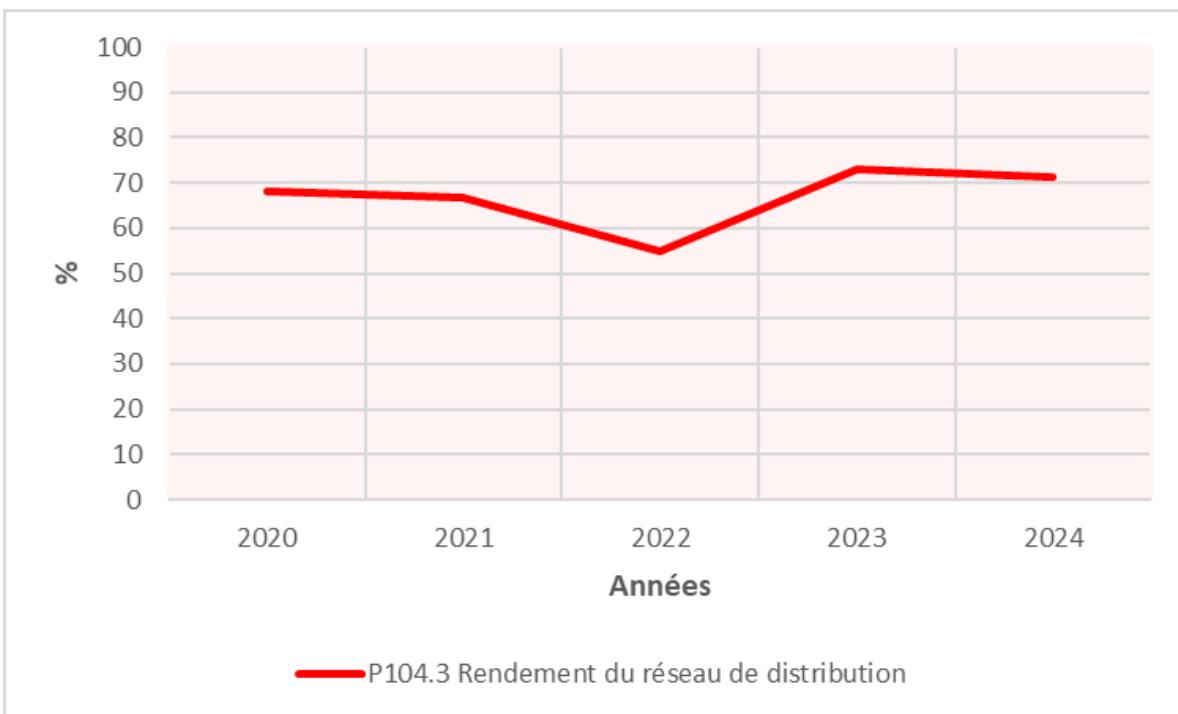
Avec V1, le volume produit ;  
 V2, le volume importé ;  
 V3, le volume exporté ;  
 V6, le volume consommé autorisé.

À titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

Avec V4, le volume mis en distribution ;  
 V7, le volume consommé autorisé.

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Rendement du réseau	68,1 %	66,8 %	54,8 %	72,9 %	71,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	6,65	6,55	5,19	6,29	6,50
Volume vendu sur volume mis en distribution (rendement primaire)	62,7 %	62,0 %	49,1 %	72,0 %	70,26 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Formule de calcul utilisée :

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Avec V4, le volume mis en distribution ;  
V7, le volume consommé autorisé.

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés en m <sup>3</sup> /j/km	3,5	3,6	4,7	2,7	3

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

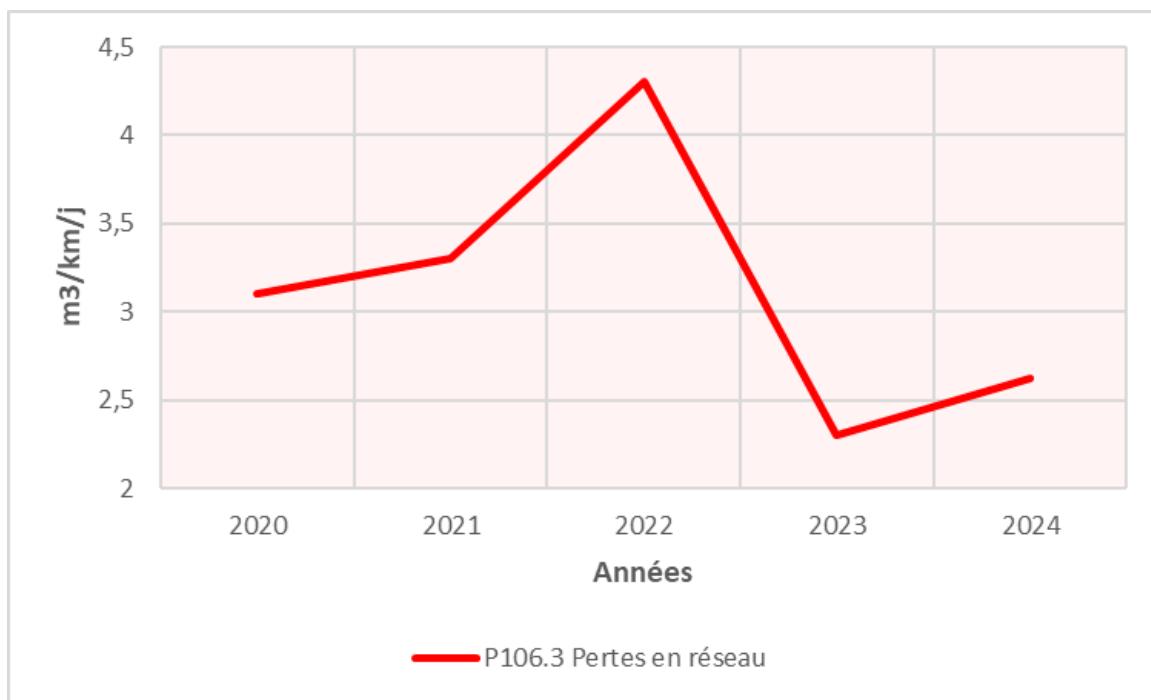
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Formule de calcul utilisée :

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Avec V4, le volume mis en distribution ;  
V6, le volume consommé autorisé.

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des pertes en m <sup>3</sup> /j/km	3,1	3,3	4,3	2,3	2,62



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Formule de calcul utilisée :

$$Taux\ de\ renouvellement\ des\ réseaux = \frac{Linéaire\ de\ réseau\ renouvelé}{Linéaire\ du\ réseau\ de\ desserte} * 100$$

Exemple : Pour l'année 2024, 0 km de réseaux ont été renouvelés sur un total de 245 km.

$$Taux\ de\ renouvellement\ des\ réseaux\ en\ 2024 = \frac{0,67}{245} * 100$$

$$Taux\ de\ renouvellement\ des\ réseaux\ en\ 2024 = 0,27\%$$

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	2,02	0,07	1,45	0	0,67
Taux de renouvellement des réseaux	0,82%	0,03%	0,60%	0,00%	0,27%

Pour information : Méthode retenue par SISPEA :

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Formule de calcul utilisée :

$$taux\ moyen\ de\ renouvellement\ des\ réseaux = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire\ du\ réseau\ de\ desserte} * 100$$

Avec  $L_N$ , le linéaire de réseau renouvelé l'année de l'exercice ;

$L_{N-1}$ , le linéaire de réseau renouvelé l'année précédant l'exercice ;

$L_{N-2}$ , le linéaire de réseau renouvelé 2 ans avant l'exercice ;

$L_{N-3}$ , le linéaire de réseau renouvelé 3 ans avant l'exercice ;

$L_{N-4}$ , le linéaire de réseau renouvelé 4 ans avant l'exercice ;

	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	2,02	0,07	1,45	0	0,67
Taux moyen de renouvellement des réseaux	1,19%	0,76%	0,87%	0,87%	0,34%

Au cours des 5 dernières années, 4,21 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2019, la moyenne est effectuée sur la période 2015-2019.

Pour l'année 2020, la moyenne est effectuée sur la période 2016-2020.

Pour l'année 2021, la moyenne est effectuée sur la période 2017-2021.

Pour l'année 2022, la moyenne est effectuée sur la période 2018-2022.

Pour l'année 2023, la moyenne est effectuée sur la période 2019-2023.

Pour l'année 2024, la moyenne est effectuée sur la période 2020-2024.

### **3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)**

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et **une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.**

<b>Ressource</b>	<b>Indice de protection de la ressource 2021</b>	<b>Indice de protection de la ressource 2022</b>	<b>Volume prélevé en 2023 en m<sup>3</sup></b>	<b>Indice de protection de la ressource 2023</b>	<b>Volume prélevé en 2024 en m<sup>3</sup></b>	<b>Indice de protection de la ressource 2024</b>
CAPTAGE MESNIERES-GRAND HATTEHOUILLE	50%	50%	25 342	50%	31 155	50%
FORAGE NEUVILLE-FERRIERES	50%	50%	373 360	50%	394 021	50%
CAPTAGE BEAUSSAULT ANCIEN	60%	60%	0	60%	0	60%
CAPTAGE NESLE HODENG	60%	60%	53 314	60%	42 051	60%
CAPTAGE BEAUSSAULT	60%	60%	185 741	60%	190 662	60%
CAPTAGE BULLY	60%	60%	141 467	60%	137 225	60%
<b>Indice global d'avancement de protection de la ressource</b>	<b>54,90%</b>	<b>55,10%</b>	-	<b>55,00%</b>	-	<b>54,80%</b>

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers

	2020	2021	2022	2023	2024
Montants financiers HT des travaux engagés (études incluses), subventionnés, pendant le dernier exercice budgétaire	203 1599,72 €	29 100,00 €	661 163,87 €	361 708,60 €	604 146,90 €
Montants des subventions en € *	45 381,29 €	338 165,55 €	146 542,39 €	231 414,64 €	494 122,57 €
Montants financiers HT des travaux engagés, non subventionnés, pendant le dernier exercice budgétaire	168 846,42€	179 563,97 €	85 358,52 €	72 400,77 €	41 078,43 €

\* Les subventions ne sont pas en lien avec les montants de travaux effectués au titre de l'année considérée mais sur les années antérieures et pour toutes opérations confondues.

### 4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année considérée, fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant du capital restant dû en €)	644 057,41 €	609 657,77 €	570 488,87 €	851 173,63 €	806 072,40 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	34 191,76 €	34 399,64 €	39 168,90 €	51 777,25 €
	en intérêts	9 433,84 €	8 641,03 €	7 713,40 €	16 496,50 €
					20 790,23 €

### 4.3. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours total de la dette	644 057,41 €	609 657,77 €	570 488,87€	851 173,63€	806 072,40€
Epargne brute annuelle <sup>(1)</sup>	251 379,08 €	356 137,02 €	267 074,12 €	124 713,78 €	764 402,12 €
Durée d'extinction de la dette de la collectivité <sup>(2)</sup>	2,6 ans	1,7 ans	2,14 ans	6,8 ans	1,1 an

(1) L'épargne brute annuelle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles d'exploitation (incluant le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé).

(2) La durée d'extinction de la dette de la collectivité représente le nombre d'années théoriques nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

#### **4.4. Amortissements**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Amortissement biens en €	215 182,70 €	224 632,67 €	235 262,46 €	245 182,81 €	258 451,51 €
Amortissement subventions en €	39 481,59 €	42 260,88 €	40 936,81 €	45 791,50 €	59 366,47 €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les éventuels abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité.

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Nombre d'abandon de créance <sup>(1)</sup>	24	8	15	15	3
Montant abandonné TTC	5 859,38 €	3 364,49 €	4 957,35 €	4 641,39 €	3 420,37 €
Nombre d'abandon de créance à caractère social	0	0	0	0	0
FSL <sup>(2)</sup>	10 acceptées 5 refusées	5 acceptées 2 refusées	13 acceptées 3 refusées	11 acceptées 1 refusée	9 acceptées 3 refusées
Montant total des sommes versées par le FSL TTC	2 109,57 €	818,47 €	1 820,32 €	1 550,00 €	1 598,31 €
Montant des actions de solidarité en €/m <sup>3</sup>	0,0111	0,0062	0,0118	0,0088	0,0066

<sup>(1)</sup> Ordonnés par jugement dans le cadre des dossiers de surendettement.

<sup>(2)</sup> Pour information : Nombre de créances traitées par le FSL du Département de Seine-Maritime. Le Syndicat n'intervient pas sur ces dossiers.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	9770	9638
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,39	2,46
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	84%	78,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	117	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,9%	71,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,7	3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,3	2,62
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,87%	0,34%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	55,0%	54,8%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0088	0,0066